

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 mars 2023

Convocation du **08/03/2023**

Date de publication : 16/03/2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **040**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **018-140323**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation du dispositif régional
Accès aux Financements Européens
(A.F.E.) Collectivités par la Région
SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame MORINIERE Valérie, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame MORINIERE Valérie), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_18-DE
Reçu le 20/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/03/2023



Délibération n° 018-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Madame Stéphanie HARKANE rapporte :

Dans le cadre de sa stratégie européenne, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait de l'accès aux financements européens une priorité.

Le dispositif régional Accès aux Financements Européens (A.F.E.) est un appel à manifestation d'intérêt destiné aux communes et intercommunalités régionales.

La Ville d'Aubagne, souhaitant s'ouvrir sur l'Europe au regard des liens établis fondés sur l'histoire des traditions et l'artisanat en matière d'Argile notamment, avec la ville d'Argenta en Espagne, puis avec la ville de Deruta en Italie, a formalisé un jumelage avec chacune de ces communes.

Ainsi, des manifestations (Argilla, les Nuits Flamencas, des échanges scolaires, culturels, sportifs, des voyages touristiques pour les séniors) sont initiées avec les villes jumelles.

Dans la continuité de cette démarche concourant à faciliter les échanges et développer une citoyenneté européenne active, la Ville, en partenariat avec l'association « Comité de Jumelage d'Aubagne », a créé un Comité permettant d'assurer de façon optimale la gestion des jumelages existants ou à venir.

Afin de donner à ce Comité tous les moyens lui permettant de remplir sa mission, la Ville sollicite l'accompagnement de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du dispositif régional A.F.E. en faisant acte de candidature.

Cette délibération propose ainsi de soumettre la candidature de la Ville d'Aubagne au dispositif régional A.F.E. Collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la Loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, et notamment son Article 78,

CONSIDERANT que la Ville d'Aubagne affirme sa volonté d'ouverture sur l'Europe,

CONSIDERANT que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a fait de l'accès aux financements européens une priorité,

CONSIDERANT que le dispositif A.F.E. vise à faciliter l'accès des Communes et intercommunalités aux projets européens et permettre leur montée en compétences dans ce domaine,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_18-DE
Reçu le 20/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/03/2023



Délibération n° 018-140323 du Conseil Municipal du 14 mars 2023 (suite)

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la candidature de la Ville d'Aubagne au dispositif A.F.E. Collectivités proposé par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le formulaire de candidature correspondant et tout acte y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

Ne participe(nt) pas au vote : Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230314-140323_18-DE
Reçu le 20/03/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
20/03/2023

